



**Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement
de l'école Terre-Soleil**
Séance tenue le mardi 25 octobre 2022 à 18h30
Au 800, rue De Sève, Sainte-Thérèse

Présences

Josée Dubuque, présidente
Marianne Lefebvre, parent
Stéphanie Ménard, parent
Jessica Hébert-Mathieu, parent
Alexandre Lebrun, parent
Lysianne Gingras, parent
Jessica Bérubé, enseignante
Annie Brault, enseignante
Marie-Pierre Warin, enseignante

Julie Bertrand, représentante service de garde
Julianne Labelle, représentante des professionnelles
Josée Plouffe, directrice
Marie-Chantal Bélisle, directrice adjointe

Marie-Ève Plouffe, substitut parent 1
Véronique Jolicoeur, substitut représentante personnel
de soutien

Absences

Sonia Kim Sirkovski, représentante personnel de
soutien

1. Ouverture de l'assemblée extraordinaire

Madame Josée Dubuque déclare l'assemblée ouverte à 18h32.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 24 octobre 2022

Au point « Questions diverses », un membre demande d'inscrire : photos scolaires.

IL EST PROPOSÉ par Mme Jessica Hébert-Mathieu d'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

CE2223-2510-001

ADOPTÉ à l'unanimité

3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 13 et 21 septembre 2022

Il est demandé de préciser le prénom de Mme Josée Plouffe et de Mme Marie-Ève Plouffe dans les procès-verbaux afin de bien les identifier. Cette correction sera apportée.

Lecture et adoption du procès-verbal du 13 septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par Mme Jessica Hébert-Mathieu d'ADOPTER le procès-verbal du 13 septembre tel que modifié.

CE2223-2510-002

ADOPTÉ à l'unanimité

Lecture et adoption du procès-verbal du 21 septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Pierre Warin d'ADOPTER le procès-verbal du 21 septembre 2022 tel que modifié.

CE2223-2510-003

ADOPTÉ à l'unanimité

4. Point du public

Il n'y a pas de point du public.

5. Suivi

Il n'y a pas de suivi.

6. Bloc information

a) Présidente

Mme Dubuque partage l'information reçue concernant la cueillette de données pour le prochain plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Elle invite les membres à répondre à cette demande du CSSMI.

b) Déléguée au comité de parents

Mme Hébert-Mathieu nomme qu'elle n'est pas disponible les jeudis afin de remplacer comme substitut au comité de parents. Elle demande si un autre parent est intéressé à devenir substitut. Comme il n'y a pas de nouvelle candidature, il est suggéré que la représentante et/ou la substitut puissent partager ce qu'elles auront reçu aux membres lors des rencontres du conseil d'établissement, même si elles n'ont pas assisté à la rencontre.

c) Direction et personnel de l'école

Mme Josée Plouffe souligne le succès du cross-country et l'implication des enseignantes d'éducation physique.

Mme Julianne Labelle, psychoéducatrice, annonce que les ateliers Hors-Piste sont débutés. Ceux-ci auront lieu aux trois semaines. Mme Warin précise les liens qu'il est possible de faire au préscolaire avec le précédent programme: Fluppy. Un volet pour les parents sera également offert. Le personnel enseignant prépare de belles activités pour souligner la fête de l'Halloween.

Mme Bertrand souligne l'augmentation des inscriptions au SDG.

7. Bons coups de Terre-Soleil

Mme Josée Plouffe souligne l'excellent travail d'équipe du personnel de Terre-Soleil. Le personnel a contribué, grâce à la collaboration et l'entraide de plusieurs (TES, éducatrices, surveillantes d'élèves), à offrir un soutien dans quelques classes pour aider à répondre à de nombreux besoins d'élèves.

8. Ventilation du budget du conseil d'établissement

Mme Josée Plouffe présente la ventilation du budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Lefebvre d'APPROUVER la ventilation tel que présenté.

CE2223-2510-004

APPROUVÉ à l'unanimité

9. Ventilation du budget des fonds spéciaux

Mme Josée Plouffe présente la ventilation du budget des fonds spéciaux. Elle mentionne que le montant qui avait été réservé pour la cour d'école a été utilisé en entier (nouvelles lignes sur la cour d'école, été 2022).

Il est demandé d'ajouter, dans le tableau présenté, qu'un montant de 700\$ soit prévu pour l'achat d'albums et de matériel en lien avec l'implantation du programme Hors-Piste.

IL EST PROPOSÉ par Mme Jessica Hébert-Mathieu d'APPROUVER la ventilation des fonds spéciaux, tel que modifié.

CE2223-2510-005

APPROUVÉ à l'unanimité

Mme Josée Plouffe demande l'accord des membres de pouvoir gérer le budget des fonds spéciaux et d'en rendre compte à différents moments dans l'année.

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Ménard d'APPROUVER la demande de Mme Josée Plouffe et de lui donner l'autorisation de pouvoir gérer le budget des fonds spéciaux et d'en rendre compte aux membres du conseil d'établissement.

CE2223-2510-006

APPROUVÉ à l'unanimité

10. Autorisation des sorties à distance de marche

.....

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Brault d'APPROUVER les sorties à distance de marche pour tous les élèves de l'école, pour la présente année scolaire.

CE2223-2510-007

APPROUVÉ à l'unanimité

11. Autorisation contrats de fournitures de biens et services (ACC-24) et autorisation de location de locaux de l'établissement (ACC-25)

.....

Biens et services

ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la quantité et la variété des biens ou des services à être rendus;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire des Mille-îles;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Lebrun et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école à signer, au cours de l'année scolaire 2022-2023, des contrats relativement à la fourniture des biens ou des services éducatifs ou extraordinaires suivants :

- des services éducatifs (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) (école uniquement) (ex. : conférences éducatives aux élèves, activités scientifiques ou de lecture);
- des services d'enseignement (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) dispensés en dehors des périodes d'enseignement prévues au calendrier scolaire (écoles uniquement) (ex. : service d'aide aux devoirs lorsque le contrat est conclu avec une entreprise, cours d'été, de soirs ou de fin de semaine);

des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (écoles et centres) (ex. : arbitrage ou entraînement d'équipes sportives, répétitions de musique, d'activités de théâtre, clown, sorcière, scrapbooking, bricolage, cours de gardien averti, animation de divers ateliers (improvisation, ateliers de chant, etc.);

des biens fournis par une personne physique ou un organisme dans le cadre de la réalisation des services décrits précédemment.

DE DEMANDER à la direction de l'école d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2022-2023.

CE2223-2510-008

APPROUVÉ à l'unanimité

Location des locaux

ATTENDU que l'établissement désire permettre la location des locaux de l'établissement lorsqu'ils sont inutilisés;

ATTENDU que le pouvoir donné au conseil d'établissement de conclure des ententes de location de locaux d'une durée de moins d'un an décrit à l'article 93 (école) ou 110.4 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la quantité et la variété des demandes de location reçue par l'école (ou le centre);

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant la location des locaux des établissements (ACC-25) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire des Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Jessica Bérubé et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école à signer, au cours de l'année scolaire 2022-2023, des contrats de location de salle selon les balises et les tarifs établis dans l'écrit de gestion (ACC-25) :

DE DEMANDER à la direction de l'école (ou du centre) d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2022-2023.

CE2223-2510-009

APPROUVÉ à l'unanimité

12. Autorisation des sorties/activités scolaires

.....

Mme Josée Plouffe présente les activités et sorties scolaires :

- Deux activités de ScienceInfuse, 2^e année, le 5 octobre et le 6 mai (17,30\$/ élève)
- Musée des Beaux-Arts de Montréal, 2^e année, le 27 janvier (Mesure 15186)
- Activité d'écriture journalistique, 4^e année, le 31 mars (7\$/élève - demande faite pour la mesure culture à l'école)
- Atelier d'écriture avec Geneviève Dumais, 4^e année, le 24 février (7\$/élève demande faite pour la mesure culture à l'école)
- Auteur et activité d'écriture, 4^e année, mars et mai (5\$/élève demande faite pour la mesure culture à l'école)
- Création d'un film « stop motion », 6^e année et groupe multi 5-6, 19 et 20 janvier (13\$/élève)
- Archéophone - la Nouvelle France en 1645, 4^e année, le 22 décembre (4,54\$/élève)
- Animation par Marc Parent sur les grandes religions et le travail dans le monde, 4^e année et groupe multi 3-4, 27 octobre – 29 novembre – 19 janvier (9,13\$/ élève pour les 3 ateliers)
- Atelier de création, Production Jaune camion, 4^e année et groupe multi 3-4, le 4 et le 11 mai (10,15\$ / élève)

Mme Josée Plouffe, directrice, présentera un tableau complet de toutes les demandes acceptées pour les sorties et les activités scolaires lors de la prochaine rencontre.

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Lefebvre d'APPROUVER les sorties et les activités scolaires, tel que présenté.

CE2223-2510-010

APPROUVÉ à l'unanimité

13. Campagne de financement 2022-2023

.....

La direction présente la campagne de financement souhaitée par les enseignants : un Calcul-o-thon qui aurait lieu à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre. Les membres de l'OPP (organisme de participation des parents) seraient sollicités afin d'aider dans la comptabilité des sommes amassées.

IL EST PROPOSÉ par Mme Julie Bertrand d'APPROUVER la campagne de financement « Calcul-o-thon » 2022-2023, tel que présenté.

CE2223-2510-011

APPROUVÉ à l'unanimité

14. Adoption des règles de régie interne (art.70)

.....

Mme Josée Plouffe présente les règles de régie interne ainsi que les mises à jour apportées.

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Jolicoeur d'ADOPTER les règles de régie interne, tel que présenté.

CE2223-2510-012

APPROUVÉ à l'unanimité

15. Présentation d'un projet écologique

.....

La direction, au nom du comité Vert de l'école, présente le projet Viréo. Ce projet propose un « clé en mains » de la culture hydroponique à l'école. Des fiches pédagogiques, le matériel nécessaire et l'accompagnement sur 3 ans font partie du projet présenté. Il est suggéré que les membres de l'OPP puissent aider à trouver le financement nécessaire à la réalisation de ce projet. M. Yanick Petit, représentant de Viréo, a fait la présentation par visioconférence et a pris le temps de répondre aux questions des membres. Pour l'instant, la direction souhaitait présenter le projet aux membres, puis aux enseignants ainsi qu'aux éducatrices du service de garde. L'intérêt sera ensuite demandé au personnel de l'école afin de voir si le comité poursuivra ses démarches pour mettre en place les conditions gagnantes afin d'implanter ce projet à notre école. Il a également été mentionné qu'il

serait important de valider le processus et le taux de satisfaction des écoles qui ont mis en place le projet avec cet organisme. Un membre du conseil d'établissement nomme qu'il serait bien aussi de valider si d'autres compagnies offrent un projet similaire afin de comparer les coûts. Un suivi sera fait ultérieurement aux membres.

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Lefebvre d'AUTORISER les membres du comité Vert à poursuivre les démarches en lien avec le projet Viréo.

CE2223-2510-013

APPROUVÉ à l'unanimité

16. Foire du livre

.....

Une foire du livre pourra être organisée à l'école Terre-Soleil avec COOPSCO. Elle aura lieu le 24 novembre prochain. Les parents seront invités à venir visiter la foire du livre en soirée, soit de 15h à 19h30.

Un tirage d'un livre par classe aura lieu pour les élèves. Les élèves du 3^e cycle auront la chance de recevoir la présentation d'un auteur, M. Louis Lymburner. La direction proposera éventuellement une présentation littéraire pour les élèves des autres niveaux. Les tirages et la présentation de l'auteur font partie de l'organisation de la foire du livre par COOPSCO. Aucun coût à défrayer par l'école pour la tenue de cet événement.

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Lefebvre d'APPROUVER l'actualisation du projet de la Foire du livre COOPSCO, le 24 novembre.

CE2223-2510-014

APPROUVÉ à l'unanimité

17. Questions diverses

.....

Photos scolaires : L'école a reçu le fichier numérique et les épreuves seront remises sous peu aux élèves.

Un membre demande que l'organisation de l'OPP 2022-2023 soit présentée à la prochaine rencontre.

18. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Dubuque de lever l'assemblée. Il est 20h45.

CE2223-2510-015

ADOPTÉ à l'unanimité

Josée Dubuque
Présidente du conseil d'établissement

Josée Plouffe
Directrice